

TRAVERS LE MONDE

A MADAGASCAR

Le Gouverneur général Olivier à Tamatave

Depuis son retour à Tananarive, le Gouverneur Général Olivier est descendu deux fois à Tamatave pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de réfection de ce port, et de la voie ferrée Tananarive-Côte Est.

La passerelle destinée à remplacer provisoirement le pont en bois de fer à Nosy-Ma a été construite dans les délais prévus.

De plus, les services du chemin de fer avaient réalisé un travail important, d'une grande ingéniosité, permettant le transbordement de deux wagons à la fois.

A Tamatave, les travaux de déblaiement du port ont rencontré quelques difficultés du fait des compagnies d'assurances et des propriétaires de bateaux ; toutefois, l'activité déployée a permis de dégager complètement les quais.

Le renflouement des remorqueurs encore dans la darse se poursuit normalement et l'on espère pouvoir en terminer dans un délai très court.

On a consolide des quais provisoires en bois, et l'on est en train de rétablir l'ancien débarcadère pour les voyageurs. Tous les matériaux destinés à la construction de deux appontements supplémentaires pour l'embarquement et le débarquement des marchandises sont à pied d'œuvre, et le travail est déjà commencé.

En un mot, toutes mesures ont été prises pour que le trafic, embarquement, débarquement et transport vers l'Extrême soit assuré et reprendre normalement dans les délais prescrits.

APRÈS LA TRAVERSÉE AÉRIENNE DE L'ATLANTIQUE

La construction de la première ligne aérienne pour les avions devait faire le service transatlantique, commença au cours du mois d'août prochain. C'est de moins, ce qu'a affirmé à New-York M. Armstrong, ingénieur-conseil qui a eu l'initiative de créer un service régulier aérien de passagers entre New-York et l'Europe. La traversée ne sera pas à être établie.

LE PLUS GRAND PONT EN CIMENT ARMÉ

Le plus grand pont du monde, construit en ciment armé et franchissant la rivière sans frontieres, pour le passage des personnes, a été inauguré en Tunisie, en présence des autorités locales et d'une foule considérable d'indigènes.

Le nouveau pont porte une roue qui franchit l'Oued Mellègne dans la région de Souk el Arba, à peu de distance de la frontière algérienne.

LES COURSES DE CHIENS :

Dernièrement ont eu lieu en Angleterre des courses de chiens.

Les épreuves coururent les succès des grandes réunions. L'élément féminin dominait. Trente mille personnes passèrent le tournoi du champ de course.

Les marchands de billets disent qu'il s'agit d'un match de boxe ou à un match de foot. Ils se montrent à leur avantage, quant aux gros, ils se font remarquer plus par leurs aboiements que par leur plaisir de participer aux courses.

Les distributions de prix à Lille

AU LYCÉE FAIDHERBE

C'est hier matin, qu'eut lieu au Théâtre Sébastopol, la distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée Faidherbe, et ce sous la présidence de M. Georges Lefèvre, doyen de la Faculté des lettres.

Sur l'estrade, entourant M. Lefèvre, on remarquait : MM. Gilain, conseiller de préfet, représentant M. le Préfet du Nord, Da Costa, inspecteur d'académie, M. Chaffet, recteur, Favier, adjoint au maire de Lille, Fauché, proviseur du lycée.

C'est M. Chappron, professeur de seconde, qui prononça le discours d'usage sur la « poésie du souvenir ». Après quoi on donna lecture du palmarès :

Prix spéciaux. — Mathématiques : Decuyper Marcel, Philosophie : Barbilon René, Première A. C. B. — Lemaire Pierre. Première D. : Leclerc Adolphe.

Prix Justin Dave, — Classe de Philosophie : Deheyne Jean, Classe de l'Ira A. B. C. : Cauch Daniel.

Prix Antoine Seltz. — Classe de mathématiques : Gombert Adolphe. Classe de philosophie : Lepere Maurice.

Prix de l'Association pour la Défense des Etudes grecques. — Classe de première supérieure : Pépin Jean.

Prix Faidherbe. — Falize Louis.

Prix Marc Bauer. — Cossart Edouard.

Bourse de voyage. — Vernet Jean.

Cours préparatoire aux Grandes écoles. — Mathématiques spéciales, 2^e année. — Excellence, Prix : Cossart Edouard.

Félicitations du Conseil de Discipline. — Prix : Cossart Edouard.

Tableau d'honneur. — Prix : Chauvet Raymond, Choan Albert, Cossart Edouard, Delcalle Léon, Denys David, Lucien, Giard René, Got Etienne, Hoaran Marcel, Massiet André, Martin André, Demorisson Jean, Ozelot Louis, Rebaud Jean, Wibaux Félix.

Mathématiques. — Prix : 1^{er} Cossart E., 2nd Ozelot Louis.

Géométrie descriptive et Épure. — Prix : 1^{er} Cossart Edouard, 2nd Kelskowsky Léonide.

Sciences physiques. — Prix : 1^{er} Cossart

EN AFRIQUE AUSTRALE

La Mode chez les Zoulous

Les Zoulous appartiennent aux groupes nombreux des populations : caffres, ils se distinguent de leurs frères de couleur par leur tempérament belliqueux, et aussi par une intelligence éveillée qui les rend plus ouverts, recevant les leçons et les exemples de la civilisation.

Ils se sont européenisés sur les points où leur contact est constant avec les blancs : mais, dans les parties reculées des territoires qu'ils occupent, tâche où le marchand et le voyageur d'autre-mer ne pénètrent qu'exceptionnellement, les Zoulous conservent les usages et coutumes de leurs ancêtres.

Il continue à construire leurs habitations avec des chaumes de graminées, entourés sur une charpente de tiges plus résistantes, qui donnent à ces abris des apparences de ruches gigantes. Les Zoulous s'habillent également à la vieille mode, si toutefois on peut qualifier de sorte un vêtement réduit à sa plus simple expression et qui consiste dans la plupart des cas en un minuscule pagne ! Les Zoulous portent des coiffures de cuir ou de cuoquilles, et des courroies d'amulettes et de talismans, matant les efforts des rares ministres protestants qui, de loin en loin, viennent perdre leur temps et leurs paroles dans le bûche de l'évangélisation.

Mais il y a surtout une particularité par laquelle les Zoulous se distinguent, c'est dans la persévérance qu'ils apportent à suivre la mode bizarre de disposer et d'ornementer leur système pieux dont la nature les a dotés.

Les hommes aptosites en patelettes, les mèches laineuses de leurs cheveux, et à les voir, on jurerait un de ces coussinets sur le crâne. Pour les femmes, plus coquilles encore, ce qui est une règle naturelle sous leurs tailles, elles surmontent leur tête d'un édifice extraordinaire, formé d'une corolle de têtes humaines, légères, sur lesquelles sont relevées, allongées et tendues, les mèches rebordées des cheveux.

Très souvent les dames zoulous ne possèdent pas un système pieux assez développé, et pour parer à cet oublie de la nature, elles y adjoint des touffes inutiles empruntées aux chevres noires élevées dans le pays.

Ces adjonctions jouent le rôle des postiches employés autrefois par les femmes civiliées.

Pour réunir ces éléments hétéroclites on a alors comme agglomérant un cosmétique spécial composé d'argile mêlée à de la house de vase ! L'édifice capillaire ainsi constitué s'allonge en pain de sucre, offrant à toutes les vertus de la création un admirable terrain de culture !

Voilà une mode qui est bien faite pour nous faire apprécier celle des cheveux courts !

SERVICES TÉLÉPHONIQUES PROLONGÉS

NE PAS EMBRASSER SON MARI EST UN CAS DE DIVORCE. ! :: :

Le jeune homme de Los Angeles, nommé Wilson, se plaint de la partie que sa femme ne l'aimait pas. Il déclare : « Je suis un match de boxe ou un match de football. Je me montre à leur avantage, quant aux gros, ils se font remarquer plus par leurs aboiements que par leur plaisir de participer aux courses.

Yves LANO.

composition. — Prix : 1^{er} Bertheloot R., 2nd Longueau Arthur.

Géométrie descriptive et Épure. — Prix : 1^{er} Bertheloot René, 2nd Harmignies Jacques.

Sciences physiques. — Prix : 1^{er} Bertheloot René, 2nd Longueau Arthur.

Dessin d'inachèvement et d'architecture. — Prix : 1^{er} Verstraete Jacques, 2nd Brugge Georges.

Composition française. — Prix : 1^{er} Longueau Arthur, 2nd Harmignies Jacques.

Dessin d'imitation. — Prix : 1^{er} Bertheloot René, 2nd Longueau Arthur.

Sciences physiques. — Prix : 1^{er} Bertheloot René, 2nd Longueau Arthur.

Gymnastique. — Prix : 1^{er} Osteux Louis, 2nd Durso Raoul.

Première année. — Excellence. — Prix : Bertheloot René.

Félicitations du Conseil de discipline. — Prix : Bertheloot René.

Tableau d'honneur. — Prix : Bertheloot R., Brugge Georges, Brunet Paul, Claeysen Raymond, Delcalle Léon, Frisch Daniel, Haemers Jacques, Kicken Lucien, Leconte R., Longueau Arthur, Sochen René, Thoris Raymond, Oudega Claude.

PAS-DE-CALAIS. — De 12 à 14 heures et de 19 à 21 heures : a) Beaumont-les-Loges Pas-en-Artois Samer; b) De 12 à 14 heures : Barlin, Blendecques,

UNE MAISON-CHAPEAU



IL Y A PLUS D'ALCOOLIQUES AUX ETATS-UNIS QUEN ANGLETERRE :: :

Au cours d'un débat sur le régime des boissons écolociques, la Chambre des Communes, lord

Douche a déclaré : « Il y a moins d'alcooliques en Angleterre qu'en Amérique et les délits d'ivresse sont également plus rares. Un résultat de cette différence est que les hommes de second plan et les sénateurs ne sauront être au courant que les Indiens aient également le droit de voter : ils espèrent qu'en donnant cette satisfaction aux éléments autochtones, on les éloignera des partis extrêmes, où se réfugient tous les mécontents, aussi bien du communisme que du nationalisme. A ce point de vue, la question est, comme on le voit de nos jours, si le peuple parfaite opportunité de soulever une révolte contre les autorités, mais à profit certain d'événements extérieurs, les soviétiques cherchent, par tous les moyens, à agiter les esprits, notamment en Indochine. »

Cependant, la formation du collège électoral indigène demandera à être établie avec soin, et non pas comprendre que les indigènes suffisamment évolués, les lettrés, les fonctionnaires et les anciens combattants, qui votent, mais les peuples encore cannibales de certains villages, n'ont pas encore été débouchés.

Dans certaines colonies, les Européens ne sont pas encore représentés au Parlement citoyen notamment l'Indochine (Cochinchine), l'Afrique Occidentale (sauf le Sénégal), Madagascar, l'Afrique Equatoriale, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon et l'Océanie. Les 7 sénateurs et 16 députés des Colonies n'assurent évidemment, à l'heure actuelle, qu'une représentation un peu trop restreinte.

Selon les promoteurs du projet de résolution, dans les Colonies où les villageois sont trop nombreux pour constituer un collège électoral satisfaisant, des députés seraient élus à la fois par les Français et par les indigènes. Tel est le cas de la côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être attribués à l'Afrique Occidentale, à l'Indochine et à Madagascar. Quant aux 10 sièges supplémentaires des députés, ils se répartiront de la façon suivante : un pour la population européenne et un pour la population indigène de chacune de nos possessions de l'Indochine, Madagascar et de l'Afrique Occidentale : trois pour la population indigène de l'Afrique : un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour toute la population française indigène de chaque île : Colombie, la Côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être attribués à l'Afrique Occidentale, à l'Indochine et à Madagascar. Quant aux 10 sièges supplémentaires des députés, ils se répartiront de la façon suivante : un pour la population européenne et un pour la population indigène de chacune de nos possessions de l'Indochine, Madagascar et de l'Afrique Occidentale : trois pour la population indigène de l'Afrique : un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour toute la population française indigène de chaque île : Colombie, la Côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être attribués à l'Afrique Occidentale, à l'Indochine et à Madagascar. Quant aux 10 sièges supplémentaires des députés, ils se répartiront de la façon suivante : un pour la population européenne et un pour la population indigène de chacune de nos possessions de l'Indochine, Madagascar et de l'Afrique Occidentale : trois pour la population indigène de l'Afrique : un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour toute la population française indigène de chaque île : Colombie, la Côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être attribués à l'Afrique Occidentale, à l'Indochine et à Madagascar. Quant aux 10 sièges supplémentaires des députés, ils se répartiront de la façon suivante : un pour la population européenne et un pour la population indigène de chacune de nos possessions de l'Indochine, Madagascar et de l'Afrique Occidentale : trois pour la population indigène de l'Afrique : un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour toute la population française indigène de chaque île : Colombie, la Côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être attribués à l'Afrique Occidentale, à l'Indochine et à Madagascar. Quant aux 10 sièges supplémentaires des députés, ils se répartiront de la façon suivante : un pour la population européenne et un pour la population indigène de chacune de nos possessions de l'Indochine, Madagascar et de l'Afrique Occidentale : trois pour la population indigène de l'Afrique : un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour toute la population française indigène de chaque île : Colombie, la Côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être attribués à l'Afrique Occidentale, à l'Indochine et à Madagascar. Quant aux 10 sièges supplémentaires des députés, ils se répartiront de la façon suivante : un pour la population européenne et un pour la population indigène de chacune de nos possessions de l'Indochine, Madagascar et de l'Afrique Occidentale : trois pour la population indigène de l'Afrique : un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour toute la population française indigène de chaque île : Colombie, la Côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être attribués à l'Afrique Occidentale, à l'Indochine et à Madagascar. Quant aux 10 sièges supplémentaires des députés, ils se répartiront de la façon suivante : un pour la population européenne et un pour la population indigène de chacune de nos possessions de l'Indochine, Madagascar et de l'Afrique Occidentale : trois pour la population indigène de l'Afrique : un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour toute la population française indigène de chaque île : Colombie, la Côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être attribués à l'Afrique Occidentale, à l'Indochine et à Madagascar. Quant aux 10 sièges supplémentaires des députés, ils se répartiront de la façon suivante : un pour la population européenne et un pour la population indigène de chacune de nos possessions de l'Indochine, Madagascar et de l'Afrique Occidentale : trois pour la population indigène de l'Afrique : un pour Saint-Pierre et Miquelon, un pour toute la population française indigène de chaque île : Colombie, la Côte des Somalis, de l'Afrique Equatoriale, de l'Océanie et de la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, on demandera pour la France extérieure, dont la population globale est de 57 millions d'habitants, 10 sénateurs et 20 députés au total. Les 16 députés de l'Assemblée nationale devraient être